

L'ARSLA indignée par la nouvelle loi des finances 2016 !

L'ARSLA souhaite crier haut et fort son indignation contre les mesures envisagées dans le projet de loi de finances pour 2016 qui auraient eu pour conséquence, en cas de vote, la précarisation des personnes vivant avec un handicap et plus particulièrement des malades SLA.

Nous nous joignons à la mobilisation de l'APF contre ces mesures et saluons le gouvernement qui a su y renoncer.

Il était envisagé que les bénéficiaires de l'allocation adulte handicapée (AAH) ne bénéficient plus de compléments de ressources et de la majoration pour la vie autonome pourtant indispensables à leurs besoins essentiels, et ce parce qu'auraient été pris en compte dans le calcul des ressources des bénéficiaires de l'AAH les intérêts des livrets non soumis à l'imposition (livret A, livrets d'épargne populaire, PEL, CEL, livret jeune...).

Pourquoi sommes-nous indignés ?

Pour 205 euros par an maximum tirés des intérêts de leurs livrets, les bénéficiaires de l'AAH auraient pu perdre entre 1 257 et 2 151 euros par an, somme indispensable à une vie décente. Une mesure injuste quand on sait que l'AAH est déjà inférieure au seuil de pauvreté !*

Parce que ces mesures, déshumanisées, risquaient de faire basculer les personnes handicapées dans une précarité encore plus grande...

Une double peine pour nos patients SLA et leur entourage. La perte d'autonomie rapide dans la SLA conduit à des besoins en aides humaines et techniques très coûteuses nécessitant des adaptations rapides et permanentes pour faire face à l'évolution de la SLA. En assumer entièrement le coût est difficilement possible.

Nos malades doivent-ils renoncer à une vie décente ?

Nous ne pouvons rester silencieux face à un projet qui a pu ne serait-ce qu'envisager une telle injustice !

*Montant de l'AAH= 807 euros

*Le complément de ressources = 179,31 euros /mois dont l'objectif est de compenser l'absence durable de revenus d'activité des personnes handicapées dans l'incapacité de travailler.

*La majoration pour la vie autonome (MVA) = 104,77 euros /mois dont l'objectif est de permettre aux personnes handicapées vivant dans un logement de faire face aux dépenses que cela implique.

À propos de l'ARSLA :

L'ARSLA est née en 1985 de la rencontre d'un patient et de son neurologue avec la volonté de réunir au sein d'une même structure les soignants, les patients, les chercheurs et les proches. Rassembler, agir sur tous les fronts et répondre aux urgences du terrain sont les mots d'ordre de l'ARSLA. Ainsi, les fonds collectés sont répartis entre ses deux missions sociales : l'accompagnement des malades pour une meilleure qualité de vie, et le soutien à la recherche pour réussir à vaincre la maladie de Charcot.

En 30 ans, l'ARSLA a reversé plus de 5 millions à la recherche et a aidé plus de 20 000 malades par du conseil, de l'écoute et du prêt gracieux de matériels spécialisés.

Pour en savoir plus : www.arsla.org



Contact presse : c.tabuenca@arsla.org ou 06 72 60 46 08